

---

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale  
extraordinaire du SEDR-CSQ** tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023,  
à compter de 18 h 15 (ouverture) / 18 h 30 (début)  
en visioconférence

---

Présences : 177  
(Invités : 2)  
Quorum SEDR : 75

## **ORDRE DU JOUR FERMÉ**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 17 mai 2022
5. Entente de projet pilote sur les régulateurs de contrats à temps plein (postes réguliers) à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle
6. Modifications aux procédures d'assemblées délibérantes
7. Mode de compensation liée aux présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués
8. Entente relative au programme accéléré SASI

---

### 1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents. Il est étonné que 248 personnes se soient inscrites et que seules 167 d'entre elles soient véritablement présentes ce soir malgré le rappel effectué en fin d'après-midi.

Il explique ce qui justifie l'assemblée générale de ce soir ainsi que la tenue d'un vote secret par unité d'accréditation, ce qui oblige les participantes et les participants à indiquer *NAI* ou *DEC* devant leur nom. La réalité est qu'il n'y a jamais eu autant de comités interrondes et de travaux menant à des ententes à l'extérieur d'une période de négociation.

Il profite de l'occasion pour faire le point sur les trois grands forums souhaités par le gouvernement : en santé, en éducation et en santé mentale. Les syndicats refusent d'aller à ces forums qui ne sont pas des tables de négociation. Y sont invités des représentants syndicaux (enseignants, professionnels, personnel de soutien), mais également des ordres professionnels et des organisations de cadres.

De plus, six cartes-cadeaux seront tirées demain parmi les participantes et les participants afin de valoriser la participation. Cette récompense est possible puisque les rencontres en visio n'engendrent aucun coût.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Marie-Claude Choquette agisse à titre de présidente d'assemblée pour cette réunion et que Maryse Lagueux agisse à titre de coprésidente. »

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeur : Yvan Girouard

**-Adoptée à l'unanimité-**

3. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée rappelle que l'ordre du jour est fermé puisqu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire.

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Sophie Vaillancourt  
Appuyeur : Serge Bilodeau

**-Adoptée à l'unanimité-**

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 17 mai 2022**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ tenue le 17 mai 2022 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Mario Lamontagne  
Appuyeuse : Annick Ouellet

**-Adoptée à l'unanimité-**

5. **Entente de projet pilote sur les régulateurs de contrats à temps plein (postes réguliers)**

Martin Hogue présente l'entente pour le projet pilote en titre. Il mentionne en préambule qu'il est toujours difficile d'avoir des postes en FP et en EDA. La situation actuelle ainsi que la proposition pour l'EDA sont présentées. Pour la FP, le principe est le même, mais les chiffres servant au calcul diffèrent. Pour le moment, nous savons qu'il y aura ouverture de postes, mais nous ne savons pas combien puisque les chiffres exacts seront transmis ultérieurement. On y retrouve la liste des contrats qui sont inclus et ceux qui sont exclus de cette entente. Dans certains centres de services scolaires, cela augmentera le plancher d'emploi, mais pour d'autres, cela n'aura aucune incidence. Ce projet pilote sera mis en application pour les années 2023-2024 à 2026-2027. Il est important de se rappeler que rien n'a été cédé pour obtenir ceci. De plus, il s'agit d'un projet pilote. Si, dans quatre ans, nous ne sommes pas satisfaits, nous pourrions décider de revenir à ce que l'on a présentement. (Annexe I)

« QUE l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ adopte l'entente sur les régulateurs de contrats à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, soit le projet pilote et la modification à l'Entente nationale, telle que présentée. »

Proposeur : Serge Bilodeau  
Appuyeuse : Sophie Vaillancourt

**-Adoptée à la majorité-**

	Découvreurs	Navigateurs
<b>Pour</b>	55 (100 %)	68 (98,6 %)
<b>Contre</b>	0	1 (1,4 %)
<b>Abstention</b>	19	9
<b>Total</b>	74	78

## 6. Modifications à la procédure d'assemblées délibérantes

Martin Hogue informe les membres qu'une erreur s'est glissée dans le document *Procédure des assemblées délibérantes*. Il s'agit d'apporter une modification au point *Les cinq étapes du débat, deuxième étape : comité plénier de questions et d'échanges*.

Il était mentionné dans le document que « [...] chaque personne a droit à une intervention d'une durée de deux (2) minutes [...] » alors qu'il devrait y être mentionné que « [...] chaque personne a droit à **deux (2)** interventions d'une durée de deux (2) minutes [...] ». Martin Hogue précise que dans la pratique, deux (2) interventions ont toujours été accordées. (Annexe II)

Au regard des statuts et règlements adoptés en mai dernier, il est indiqué que le conseil des déléguées et délégués adopte les politiques et règlements. Or, il est ici question de procédure. Sur recommandation du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ,

« QUE l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ adopte la modification suivante au document *Procédure des assemblées délibérantes* aux points suivants :

Page 3, point 2. *Les cinq (5) étapes du débat*

Page 3, point 2.2 *Deuxième étape : comité plénier de questions et d'échanges*

Lire : [...] **deux (2)** interventions d'une durée de deux (2) minutes [...]

Cette modification doit être apportée également à la page 11 dudit document, à la section B) *Questionner et échanger*. »

Proposeuse : Sophie Vaillancourt  
Appuyeur : Yohan Larouche

**-Adoptée à l'unanimité -**

Pour : 138

Contre : 0

Abstention : 2

7. **Mode de compensation liée aux présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués**

Sylvie Perreault expose une problématique qui n'a pas été soulevée l'an passé lors de la modification au mode de compensation liée à la présence aux réunions du conseil des déléguées et délégués. Dorénavant, une seule présence peut être reportée à l'année suivante. Or, dans la dernière entente locale des Découvreurs, la possibilité de s'absenter du travail cinq jours en combinant divers congés, dont les compensations pour présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués, a été négociée et se retrouve à l'article 5-15.14. Il est donc recommandé de modifier le texte afin de permettre la possibilité de reporter les présences à l'année suivante. Les déléguées et délégués seront donc invités à envoyer un courriel à la secrétaire-comptable s'ils souhaitent reporter leurs présences à l'année suivante puisque, par défaut, les présences seront monnayées à la fin de l'année. (Annexe III)

« QUE l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ accepte de modifier le mode de compensation liée à la présence aux réunions du conseil des déléguées et délégués y incluant les ajouts suivants :

- les déléguées et délégués souhaitant reporter leurs présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués d'une année devront le signifier par courriel à Caroline Beaudoin à l'adresse [caroline@sedrcsq.org](mailto:caroline@sedrcsq.org) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours;
- à la fin de l'année scolaire, le résiduel des présences non reporté est rémunéré au taux de 125 \$ pour deux rencontres. »

Proposeuse : Eve-Marie Laurin-Lapointe

Appuyeuse : Colette Bond

**-Adoptée à la majorité-**

Pour : 138

Contre : 2

Abstention : 4

8. **Entente relative au programme accéléré SASI**

Sylvie Perreault et Maude Lamontagne présentent le projet d'entente de la FSE qui vise la mise en place obligatoire du programme SASI (Santé, Assistance et Soins Infirmiers) en accéléré par le gouvernement du Québec. Cette entente touche des enseignantes et des enseignants du CFP de Lévis et se divise en deux parties : une pour l'année civile 2022, puis une autre pour l'année civile 2023 où les modalités diffèrent. (Annexes IV et V)

« QUE l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ accepte l'entente de principe relative au programme SASI accéléré pour les années civiles 2022 et 2023. »

Proposeuse : Sophie Vaillancourt  
Appuyeuse : Karine Martel

**-Adoptée à l'unanimité-**

	<b>Découvreurs</b>	<b>Navigateurs</b>
<b>Pour</b>	41 (100 %)	66 (100 %)
<b>Contre</b>	0	0
<b>Abstention</b>	23	7
<b>Total</b>	64	73

Martin Hogue remercie tous les membres présents à cette rencontre.

Levée de l'assemblée à 20 h 25.

---

Martin Hogue  
Président

---

Sylvie Perreault  
Vice-présidente aux affaires administratives